

## **Procès Verbal du Conseil d'établissement du Lycée français de Vienne, tenu le mercredi 04 février 2010.**

Présents: le quorum était atteint (voir feuille d'émargement en annexe 1).

-Accueil: M. le proviseur ouvre la session du CE et transmet tous ses vœux de bonne année

-Rappel de l'ordre du jour (5 points inscrits et annoncés).

### **Ordre du jour :**

I - Présentation du compte financier 2009

II - Calendrier scolaire 2010/2011

III - Point sur les postes et le mouvement 2010

IV - Organisation de la fin de l'année scolaire : dates clés, examens et fin des cours réguliers, orientation : informations sur la réforme du Lycée, information sur le Livret de compétence et le nouveau DNB

V - Règlement intérieur : ajout concernant les élèves majeurs.

-Par rotation normale, la rédaction du PV incombe aux représentants des personnels enseignants. C'est le représentant syndical du SNES, M. J-M Smoluch qui est nommé secrétaire de séance.

-Vote du dernier PV du 15 novembre 2009 à l'unanimité après avoir fait rectifier la formule suivante : « Jérôme Boltz suppléant à la place de M. Bouly » à la demande des représentants du personnel enseignant du premier degré.

### **Introduction**

M. le proviseur prend la parole et rappelle les événements liés au tremblement de terre en Haïti et fait part de sa rencontre avec Gérard Arnaud, proviseur du Lycée Alexandre Dumas de Port au Prince à Paris vendredi 29 janvier 2010. Après une première phase, où il était resté sur place pour chercher contact avec tous les membres de la communauté scolaire, il est à présent quelques temps sur Paris, et organise avec les services de l'AEFE une plateforme informatique de cours et de suivi des élèves des classes d'examen.

Dans le contexte d'épuisement et de douleur qu'il connaît, la solidarité de l'ensemble du réseau AEFE compte beaucoup. Même si les bâtiments du lycée sont debout et utilisables en grande partie, il reste de très nombreuses choses à reconstruire, sur le site du lycée et pour aider la communauté scolaire. Mme Descôtes a adressé aux chefs d'établissement une lettre expliquant les démarches mises en œuvre.

M. Le proviseur lit la lettre de Mme Descôtes:

*Le terrible tremblement de terre qui a frappé Haïti, le 12 janvier dernier, a provoqué des dégâts considérables et de nombreuses victimes sont à déplorer sur cette terre francophone.*

*Les établissements du réseau d'enseignement français en Haïti et les écoles partenaires ont été directement touchés par ce drame et ont subi des pertes cruelles parmi leurs personnels, leurs élèves et les parents d'élèves.*

*Devant l'ampleur de cette catastrophe, il est important que l'ensemble de notre réseau se mobilise et fasse preuve de solidarité et de générosité envers nos amis d'Haïti.*

*Vous avez été nombreux à témoigner votre sympathie et votre soutien aux victimes de ce séisme. Beaucoup d'entre vous, où qu'ils soient, souhaitent apporter concrètement une aide à ce pays brisé et meurtri.*

*Déjà, sur tous les continents, des établissements de notre réseau ont facilité l'accueil et l'intégration d'élèves du lycée Alexandre-Dumas de Port-au-Prince qui ont dû fuir le pays dévasté.*

*Les équipes de l'AEFE, avec l'appui du ministère des Affaires étrangères et européennes, ont assuré chaque jour l'accueil des personnels et des familles dès leur arrivée en France.*

*Le lycée Alexandre-Dumas (LAD), heureusement peu touché matériellement, est devenu sous l'autorité de notre Ambassadeur en poste à Port-au-Prince, une pièce maîtresse dans le dispositif*

*d'aide aux populations locales.*

*Au-delà de l'aide d'urgence qu'apportent de nombreuses organisations présentes sur le terrain, notre réseau doit pouvoir participer activement au grand chantier de remise en route des structures éducatives d'Haïti.*

*L'AEFE prendra toute sa part à cette entreprise en mobilisant ses personnels et ses partenaires.*

*Elle apportera son expertise et ses conseils pour assurer aux élèves une poursuite d'études satisfaisante. Elle soutiendra le comité de gestion pour alléger ses charges.*

*L'aide attendue de la part des établissements du réseau pourra, en accord avec nos responsables locaux et via le lycée, s'exercer dans trois directions :*

- auprès des familles des personnels locaux et des élèves du lycée qui sont souvent dans une grande précarité, - auprès des sept écoles partenaires et du Centre Alcibiade-Pommayrac à Jacmel (affilié à la MLF) qui ont besoin de reconstituer leur matériel pédagogique,*
- dans l'environnement immédiat de lycée qui a été particulièrement touché par ce tremblement de terre.*

*Sous l'impulsion des chefs d'établissement et de leurs équipes, les écoles, collèges et lycées du réseau sont invités à recueillir des fonds pendant les deux prochains mois.*

*Cet appel à la solidarité pourra prendre les formes les plus diverses (animations, représentations théâtrales, concerts, ventes de gâteaux...), adaptées au contexte local.*

*Dans le cadre des 20 ans de l'AEFE, l'ensemble des responsables d'établissement sont invités à Paris les 9 et 10 avril 2010 pour les premières rencontres mondiales de l'AEFE.*

*A cette occasion et au nom de chaque établissement participant à l'élan de générosité, l'AEFE remettra les sommes récoltées au proviseur et au président du comité de gestion du lycée Alexandre-Dumas.*

*Les bénéfices de la soirée musicale organisée en clôture de ces rencontres seront également reversés au profit des actions développées par notre établissement scolaire français de Port-au-Prince.*

*La cellule de suivi animée par le secrétaire général de l'AEFE s'assurera, avec les responsables du lycée Alexandre-Dumas de Port-au-Prince, de la bonne utilisation des fonds ainsi récoltés et en rendra compte auprès du conseil d'administration de l'Agence et des établissements du réseau.*

*Je suis certaine que notre réseau saura se montrer solidaire et efficace pour venir en aide à nos amis et collègues d'Haïti dans ces circonstances dramatiques.*

*Anne-Marie Descôtes*

Au lycée français de Vienne, nous avons reçu des sollicitations et des souhaits de la part d'élèves, de collègues et dans l'ensemble ceux-ci sont en totale adéquation avec cet élan de solidarité. En effet, il est important d'exprimer sa solidarité; c'est pour cette raison que le Comité du Bal réuni il y a quelques jours, a décidé d'affecter la recette de cet événement aux écoles françaises d'Haïti.

## **1er point**

### **Présentation du compte financier par l'intendant M. Gilbert**

-Dans une longue intervention, M. Gilbert présente le compte financier, aidé en cela par une série de tableaux comptables (en annexe 2). M. Gilbert rappelle que le budget de l'établissement (exercice budgétaire du 1 janvier 2009 au 31 décembre 2009 avec ensuite une période d'inventaire du 5 janvier 2010 au 2 février 2010) n'est qu'une part du budget général de l'AEFE et qu'il est donc intégré dans celui-ci. A ce titre, il n'appartient pas au CE du LFV de le voter car il sera voté en CA de l'AEFE à Paris.

La diminution passée du taux de contribution que le Lycée verse tous les ans est réduit à 41 % en 2009. Cet effort consenti par l'AEFE a permis de financer les travaux de l'été 2010 (à hauteur de 540 000 euros en 2009) importants. Pour les années futures, la rénovation du studio Molière constituera le prochain chantier, il sera financé pareillement et par un emprunt pour une somme de 4 millions d'euros auprès de l'AEFE.

La « masse salariale » de notre établissement est stable (contenue dans un total de 102 équivalent temps plein ETP).

Selon M. Gilbert, l'information importante est la baisse du résultat d'exercice en 2009 qui est issue de la différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement. Le résultat a été divisé par deux, cela s'explique par la fin progressive de la ristourne AEFÉ sur le taux de contribution des personnels résidents. En effet, tous les postes sont soit à coût complet soit au taux établissement, il n'y a plus de poste à taux zéro.

-Intervention de M. **Louis Sarrazin**, Conseiller à l'AFE, l'AEFE est dans une situation critique, une des raisons étant son succès grandissant. En effet, le nombre d'élèves scolarisés ne cesse de croître (+ 7000 enfants en 2009). Le sous-financement de l'AFE par l'État et le transfert de charges supplémentaires (part patronale des pensions des personnels, responsabilité de l'immobilier, la « Prise en charge » des classes de seconde première et terminale) conduit à faire porter la charge financière de plus en plus sur les parents. Comme il n'y a pas d'évolution positive du budget, les dix millions d'euros supplémentaires reçus en 2009 ont été insuffisants et ne permettent pas une visibilité financière saine (le fonds de réserve ne couvre que quelques semaines). L'augmentation des demandes de bourse est significative de la dégradation des conditions de vie des Français à l'étranger face à la pression financière exercée par l'augmentation des écolages. Ces dernières années, les aides sont allées en effet plus aux personnes qu'au dispositif lui-même. La hausse des frais d'écolage en moyenne de 10% et la mesure de « Prise en charge » pour les classes de lycée conduisent à un coût total prévisionnel de 113 millions d'euros en 2010 alors que 106 millions sont seulement disponibles.

-Intervention d'un **délégué parents d'élèves UPEL**: est-ce que la contribution des établissements à la prise en charge des pensions civiles du personnel va augmenter?

-Réponse de M. Gilbert: non, elle restera à 6 % de la part des écolages.

-Intervention **délégué SNES**: l'AEFE vient d'avertir les personnels enseignants d'un nouveau dispositif les excluant de fait des bourses alors que ceux-ci étaient déjà non-éligibles à la prise en charge Sarkozy.  
*Motion lue par le représentant du SNES-Autriche.*

*Les instructions générales pour les bourses scolaires consultables sur le site Internet de l'AEFE seront lourdes de conséquence pour un certain nombre de familles qui scolarisent leurs enfants dans le réseau et dont les parents sont fonctionnaires au lycée.*

*En effet, traduite en termes simples, ces instructions entraîneront de fait l'exclusion des fonctionnaires dont les majorations familiales sont au moins égales aux frais de scolarité du système des bourses scolaires. Contrairement aux années précédentes, ils n'auront plus droit qu'à des bourses annexes pouvant couvrir les frais de demi pension et de transport essentiellement.*

*Après quelques simulations, les familles actuellement boursières perdraient en moyenne 70% des sommes qu'elles touchaient jusqu'à présent pour scolariser leurs enfants. Cela concernera notamment plusieurs familles de professeurs résidents du lycée*

*Est-ce juste ?*

*Le décret mettant en place les majorations familiales à l'AEFE est très clair : " il précise que l'avantage "est destiné à prendre en compte les charges de famille des agents". En aucun cas, il n'est précisé que cet avantage doit servir à payer les frais de scolarité ! Il est vrai qu'il est effectivement indexé sur les droits d'écolage pour les enseignants (mais ce n'est pas le cas pour les personnels MAEE). Jusqu'à présent, ces avantages étaient considérés comme des éléments de revenu et entraient à ce titre dans le calcul pour établir les droits à bourse scolaire.*

*Demain, à rémunération égale, un salarié du privé aura droit à une bourse et pas le fonctionnaire. Quelle injustice !*

*Quels risques cette mesure fait-elle courir ?*

*Le choix d'un système éducatif est un projet pédagogique à long terme, il semble donc inopportun de modifier les conditions financières de l'accès à l'enseignement alors que des familles ont fait un choix lourd de conséquence : elles ont parfois accepté un poste à l'étranger car elles comptaient financièrement sur l'aide des bourses scolaires. La position financière de certains collègues chargés de famille risque d'être très fragilisée et il est probable que certains d'entre eux, n'ayant qu'un salaire et/ou plusieurs enfants choisissent soit quitter le réseau AEFÉ, soit de scolariser leurs enfants dans le système d'enseignement autrichien. Un comble pour des enseignants du lycée français !*

*Le SNES regrette donc la décision prise par l'AEFE dans l'attribution des bourses scolaires et demande que, comme l'an passé les droits aux bourses scolaires soient intégralement ouverts aux fonctionnaires français en prenant en compte l'intégralité de leurs revenus, y compris les majorations familiales.*

## **2ème point**

### **Le calendrier 2010/2011.**

-M. Le proviseur présente dans un rapide aperçu les conclusions des travaux de la commission permanente du 26 janvier. Il n'existe toujours pas de nouvelle circulaire AEFÉ concernant les calendriers scolaires.

-Une discussion s'engage et le **délégué SNES** rappelle que l'AEFE précise que ; comme en France, lorsqu'un jour férié tombe sur un jour d'école il est comptabilisé comme jour de travail. (réf: CTP du 11 décembre 2009, questions diverses, dans IV.3- Calendrier scolaire : volume horaire annuel).

En ce qui concerne notre calendrier scolaire, la situation fait apparaître les jours fériés suivants ('comptabilisables' comme travaillés) : le mercredi 8 décembre 2010, le jeudi de l'ascension 02 juin 2011, le lundi de pentecôte 13 juin, et le jeudi 23 juin, jour de la fête Dieu. Cela nous ferait 4 jours qui pourraient répondre à la situation décrite ci-dessus.

C'est pour cela que le SNES-Vienne propose de rajouter le 4 et le 5 novembre 2010 aux vacances de la Toussaint pour faire deux semaines complètes et de ne pas modifier le volume des vacances de février. Cette proposition, qui ne prendra que deux jours sur les quatre qui seraient éligibles au sens ci-dessus) est une position raisonnable qui trouve son sens dans un calendrier équilibré avec alternance de périodes travaillées et de périodes sans cours. M. le proviseur propose de voter ce calendrier.

Calendrier scolaire pour l'année 2010-2011  
Projet adopté par le Conseil d'Établissement du 4 février 2010



Septembre 2010	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier 2011	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août 2011
1 Me	1 V	1 L	1 Me	1 S Jour de l'Âge	1 Ma	1 Ma	1 V	1 D Fête travail	1 Me	1 V	1 L
2 J	2 S	2 Ma	2 J	2 D	2 Me	2 Me	2 S	2 L	2 J	2 S	2 Ma
3 V	3 D	3 Me	3 V	3 L	3 J	3 J	3 D	3 Ma	3 V	3 D	3 Me
4 S	4 L	4 J	4 S	4 Ma	4 V	4 V	4 L	4 Me	4 S	4 L	4 J
5 D	5 Ma	5 V	5 D	5 Me	5 S	5 S	5 Ma	5 J	5 D	5 Ma	5 V
6 L	6 Me	6 S	6 L	6 J	6 D	6 D	6 Me	6 V	6 L	6 Me	6 S
7 Me	7 J	7 D	7 Ma	7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 Ma	7 J	7 D
8 Ma	8 V	8 L	8 Me	8 S	8 Ma	8 Ma	8 V	8 D	8 Me	8 V	8 L
9 J	9 S	9 Ma	9 J	9 D	9 Me	9 Me	9 S	9 L	9 J	9 S	9 Ma
10 V	10 D	10 Me	10 V	10 L	10 J	10 J	10 D	10 Ma	10 V	10 D	10 Me
11 S	11 L	11 J	11 S	11 Ma	11 V	11 V	11 L	11 Me	11 S	11 L	11 J
12 D	12 Ma	12 V	12 D	12 Me	12 S	12 S	12 Ma	12 J	12 D	12 Ma	12 V
13 L	13 Me	13 S	13 L	13 J	13 D	13 D	13 Me	13 V	13 L	13 Me	13 S
14 Ma	14 J	14 D	14 Ma	14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 Ma	14 J	14 D
15 Me	15 V	15 L	15 Me	15 Ma	15 V	15 Ma	15 V	15 D	15 Me	15 V	15 L
16 J	16 S	16 Ma	16 J	16 D	16 Me	16 Me	16 S	16 L	16 J	16 S	16 Ma
17 V	17 D	17 Me	17 V	17 L	17 J	17 J	17 D	17 Ma	17 V	17 D	17 Me
18 S	18 L	18 J	18 S	18 Ma	18 V	18 V	18 L	18 Me	18 S	18 L	18 J
19 D	19 Ma	19 V	19 D	19 Me	19 S	19 S	19 Ma	19 J	19 D	19 Ma	19 V
20 L	20 Me	20 S	20 L	20 J	20 D	20 D	20 Me	20 V	20 L	20 Me	20 S
21 Me	21 J	21 D	21 Ma	21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 Ma	21 J	21 D
22 Ma	22 V	22 L	22 Me	22 S	22 Ma	22 Ma	22 V	22 D	22 Me	22 V	22 L
23 J	23 S	23 Ma	23 J	23 D	23 Me	23 Me	23 S	23 L	23 J	23 S	23 Ma
24 V	24 D	24 Me	24 V	24 L	24 J	24 J	24 D	24 Ma	24 V	24 D	24 Me
25 S	25 L	25 J	25 S	25 Ma	25 V	25 V	25 L	25 Me	25 S	25 L	25 J
26 D	26 Ma	26 V	26 D	26 Me	26 S	26 S	26 Ma	26 J	26 D	26 Ma	26 V
27 L	27 Me	27 S	27 L	27 J	27 D	27 D	27 Me	27 V	27 L	27 Me	27 S
28 Me	28 J	28 D	28 Ma	28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 Ma	28 J	28 D
29 Ma	29 V	29 L	29 Me	29 S	29 Ma	29 Ma	29 V	29 D	29 Me	29 V	29 L
30 J	30 S	30 Ma	30 J	30 D	30 Me	30 Me	30 S	30 L	30 J	30 S	30 Ma
	31 D		31 V	31 L		31 J		31 Ma		31 D	31 Me

TOTAL = 170 JOURS

Weekend et jours fériés  
Vacances du Lycée Français de Vienne  
Grandes vacances

Vote pour cette proposition: unanimité.

-M. le proviseur demande de prendre en compte la possibilité que la nouvelle circulaire nous empêche de suivre ce vote au titre de la comptabilisation des 170 jours travaillés :

1ère proposition: 10 jours à la Toussaint (raccourcis des 4 et 5 novembre), 15 jours en février.

Vote: deux pour cette proposition, 1 abstention, 16 contre; proposition refusée

2ème proposition: 15 jours à la Toussaint, 10 jours en février (raccourcis du 3 et 4 mars).

Vote: deux contre, 1 abstention, 16 pour; proposition acceptée si le premier projet est refusé par l'AEFE.

-Intervention des **délégués SE** (personnel 1er degré): le calendrier fait apparaître que nous devrions travailler le 1er juillet 2011, il entame donc les vacances d'été. Cela est acceptable dans la mesure où le 1er septembre 2010 sera le dernier jour des vacances d'été.

-M. Le proviseur répond que le 1er juillet 2011 est un vendredi et que c'est probablement un jour d'examen (DNB).

**3ème point**

**Postes et mouvements** (voir tableau en annexe).

Intervention du **délégué SNES** du second degré: le poste de Mme Cécile Vérot n'est plus « susceptible d'être vacant ». Il faut donc le retirer des listes.

-M. Le proviseur confirme mais informe que la notification de l'AEFE n'est pas encore parvenue au Lycée, il prend note de la demande.

**4ème point**

**Calendrier de la fin de l'année scolaire.**

Information sur les dates du Baccalauréat, fin des cours par classe etc....(voir document en annexe).

### **5ème point**

#### **Reforme du Lycée:**

La réforme du lycée devrait être appliquée en septembre 2010. M. le proviseur renvoie au J.O. du 27 janvier 2010 portant sur la réforme et au décret sur les orientations.

Liens: en ligne des informations concrètes sur la réforme du lycée, présentées sous forme de questions / réponses : <http://www.education.gouv.fr/cid50369/questions-sur-la-reforme-du-lycee.html> et la brochure d'orientation « Après la troisième » elle comporte une présentation et quelques commentaires. <http://www.education.gouv.fr/cid50314/guide-apres-la-troisieme-de-l-onisep.html>

**Le délégué SNES** demande s'il y a des informations sur la classe européenne (au LFV il s'agit de la classe européenne en anglais).

**M. le proviseur:** oui, elles existent et sont envisagées dans la réforme sous forme de question/réponse sur le site du ministère. Tout comme le dispositif ABIBAC, les classes européennes sont possibles : «exactement comme le dispositif existe».

**M. le proviseur propose la démarche suivante** pour mettre en place la réforme du lycée à partir de la seconde dès la rentrée 2010:

1. le 3 mars, réunion des personnels enseignants à partir de 15h 30mn pour une présentation et une séance d'échanges.
2. Au retour des vacances de Pâques des conseils d'enseignements auront lieu dans chaque matière afin d'évoquer les conséquences dans chaque département. Ensuite le conseil pédagogique décidera de la cohérence des structures, après cette véritable concertation des personnels enseignants.
3. Le CE validera les nouvelles propositions pour l'année scolaire 2010-2011.

**Le délégué SNES** explique que pour organiser véritablement une concertation des personnels, deux heures un mercredi après-midi en fin de journée semblent insuffisantes.

**M. le proviseur propose** donc, à la demande du SNES d'élargir le temps de réflexion de 13h30 à 17h30 le mercredi 3 mars.

Vote pour cette proposition: à l'unanimité: proposition adoptée.

Concernant le socle commun, il déclare que le lycée va être obligé de s'impliquer dans cette validation.

Concernant le livret de compétence, on en parlera à la réunion du 3 mars.

A la fin du mois d'avril, les professeurs principaux de 4è et 3è seront réunis et le proviseur proposera de mettre en place le livret de compétence à titre expérimental en 4è en 2010 et de manière définitive en 3è en 2011 comme le stipulent les textes.

Des opérations de formation continue seront organisées en 2010-2011 pour les personnels.

Durant la première quinzaine de mai, les parents de 3è et les associations de parents d'élèves seront réunis (Présentation des modifications liées à ces réformes).

**Question des parents délégués UPEL** qui voudraient connaître la position du Statschulrat par rapport à l'enseignement de l'allemand. L'UPEL souhaiterait éventuellement des modifications. Est-ce que les aménagements seront maintenus? L'UPEL se demande si cela ne serait pas l'occasion de revoir les accords culturels qui sont anciens.

**M. le proviseur** déclare qu'il est toujours possible de solliciter une négociation, mais il faut être capable de proposer quels articles doivent être changés.

**Le délégué parent UPEL** exprime une demande sur la validation de la note d'allemand obtenue à la Matura dans le bac français.

**M. le proviseur répond:** si des demandes doivent être faites au Statschlurat elles doivent être faites par le lycée et non pas par l'Association des parents d'élèves. M. le proviseur ne porterait de projets auprès du Statschlurat que mandaté par le C.E. après un vote.

**Délégué parent UPEL:** actuellement nous n'avons que des contacts informels avec le Statschlurat. Nous ne sommes pas mandatés.

**Mme Pournaki,** déléguée des professeurs du secondaire, liste d'union SNES rappelle que les bonnes notes en allemand obtenues à la Matura sont validées dans le bac français à la satisfaction générale, des élèves, des parents et de tous les partenaires.

**M. le proviseur** rappelle que cette proposition de l'UPL est complètement nouvelle. Il faut d'abord en parler au conseil du second degré et dans le groupe de travail sur l'enseignement de l'allemand ouvert par M. Wielander depuis 2 ans.

**Le Délégué SNES** voudrait savoir si le Lycée Français de Vienne continuera à fonctionner dans le cadre des grandes directions pédagogiques votés par le conseil d'établissement.

**Le proviseur répond** qu'il n'est pas inquiet par rapport à la continuité du projet d'établissement; certes, il y aura des rééquilibrages d'horaires mais l'accompagnement personnalisé que nous allons devoir mettre en place permettra les ajustements nécessaires

**Le Conseiller à l'AFE, M. Sarrazin** demande quels impacts la réforme aura sur les postes.

**M. le proviseur** répond qu'il veut rassurer les personnels en déclarant que les professeurs pourront s'investir dans les autres horaires.

## **6ème point**

### **Divers.**

Demande de modification sur le voyage des CM2 D. Le voyage à Londres proposé dans cette classe ne peut se faire car la compagnie aérienne demandait un trop grand nombre d'accompagnateurs par élève pour se rendre de Vienne à Londres. La deuxième option de voyage n'ayant pas reçu l'assentiment de tous les parents, le professeur de la classe de CM2D propose donc un voyage intitulé 'plein air' en Autriche du 3 au 7 mai pour 350 euros.

Vote oui à l'unanimité. Proposition adoptée.

Demande de modification du voyage à Rome prévu du 23 au 25 juin qu'il est impossible d'organiser à cause des oraux de français. Une nouvelle proposition est faite de changer la date: du 31 avril au 3 mai. Les conditions financières et d'hébergement resteraient identiques.

Vote oui à l'unanimité. Proposition adoptée.

Modification du règlement intérieur:

Modification pour les élèves majeurs de la CPGE: « les élèves, étudiants et apprentis majeurs sont autorisés à signer leurs justificatifs d'absences. ».

Vote oui à l'unanimité. Proposition adoptée.

### **Intervention de Ferdi AKDAG, président de l'Association des anciens élèves du lycée français de Vienne (Autriche).**

L'association s'intéresse beaucoup au lycée car elle représente souvent l'avenir des élèves. Les membres de l'association vont chercher à renforcer le réseau et à développer des programmes originaux qui permettent de mieux intégrer les différents groupes d'âge.

Le Réseau Affaires Anciens est un projet innovateur créé pour les anciens qui sont dans la vie active et qui s'intéressent aux affaires. Il s'agit d'utiliser le réseau des anciens tissé par une confiance réciproque pour établir des contacts professionnels bénéfiques dans le monde des affaires.

Ce projet suscite déjà un grand intérêt et semble prometteur.

L'association a récemment mis en ligne une bourse d'emplois qui permet à ceux qui visitent le site de s'informer sur des offres d'emplois reliés à la maîtrise du français en Autriche et dans le monde entier. Ce projet est une occasion de mettre en avant l'avantage des connaissances du français.

Trouver des aides financières pour faire bénéficier l'établissement et les élèves est de grande importance c'est pourquoi l'association s'interroge sur la manière de soutenir les élèves lorsqu'ils vont faire des études dans le monde. L'association souhaite créer un réseau d'aide aux anciens élèves pour faire leurs études post-bac.

L'AEFE a 20 ans et l'association des anciens élèves du Lycée de Vienne s'associe à la préparation de cet anniversaire. L'AAELFV fait partie du groupe d'experts fondateurs qui prépare la création de l'association mondiale des anciens élèves des lycées français à l'étranger. Tous les proviseurs des établissements scolaires du réseau, et l'AAELFV seront invités à Paris en avril 2010 pour une Assemblée Générale constitutive de l'Association globale de tous les anciens élèves des Lycées du monde et des associations d'anciens élèves locales.

### **Exposition « Kleine Herzen »**

L'exposition est installée dans le hall du lycée, elle reste jusqu'aux vacances de février. L'ensemble des représentants du CE descend dans le hall afin d'inaugurer officiellement l'exposition en présence de la fondatrice, Madame Pascale Vayer, qui explique le fonctionnement de cette association qui œuvre surtout en Ukraine et en fédération de Russie.

<http://www.kleineherzen.org/>

Le CE retourne au CDI et lève ses travaux à 21 h 15 mn.

J-M Smoluch, représentant SNES du personnel enseignants du secondaire. Le 5 février 2010.

Le Président  
Jean Bastianelli

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel Smoluch




# Calendrier scolaire pour l'année 2010-2011

## Projet adopté par le Conseil d'Etablissement du 4 février 2010



Lycée Français de Vienne

Septembre 2010	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier 2011	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août 2011
1 Me	1 V	1 L Toussaint	1 Me	1 S Jour de l'An	1 Ma	1 Ma	1 V	1 D Fête travail	1 Me	1 V	1 L
2 J Prérentrée	2 S	2 Ma	2 J	2 D	2 Me	2 Me	2 S	2 L	2 J Ascension	2 S	2 Ma
3 V Prérentrée	3 D	3 Me	3 V	3 L	3 J	3 J	3 D	3 Ma	3 V	3 D	3 Me
4 S	4 L	4 J	4 S	4 Ma	4 V	4 V	4 L	4 Me	4 S	4 L	4 J
5 D	5 Ma	5 V	5 D	5 Me	5 S	5 S	5 Ma	5 J	5 D	5 Ma	5 V
6 L	6 Me	6 S	6 L	6 J Epiphanie	6 D	6 D	6 Me	6 V	6 L	6 Me	6 S
7 Ma	7 J	7 D	7 Ma	7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 Ma	7 J	7 D
8 Me	8 V	8 L	8 Me	8 S	8 Ma	8 Ma	8 V	8 D	8 Me	8 V	8 L
9 J	9 S	9 Ma	9 J	9 D	9 Me	9 Me	9 S	9 L	9 J	9 S	9 Ma
10 V	10 D	10 Me	10 V	10 L	10 J	10 J	10 D	10 Ma	10 V	10 D	10 Me
11 S	11 L	11 J	11 S	11 Ma	11 V	11 V	11 L	11 Me	11 S	11 L	11 J
12 D	12 Ma	12 V	12 D	12 Me	12 S	12 S	12 Ma	12 J	12 D Pentecôte	12 Ma	12 V
13 L	13 Me	13 S	13 L	13 J	13 D	13 D	13 Me	13 V	13 L Lundi de Pentecôte	13 Me	13 S
14 Ma	14 J	14 D	14 Ma	14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 Ma	14 J Fête nationale	14 D
15 Me	15 V	15 L	15 Me	15 S	15 Ma	15 Ma	15 V	15 D	15 Me	15 V	15 L
16 J	16 S	16 Ma	16 J	16 D	16 Me	16 Me	16 S	16 L	16 J	16 S	16 Ma
17 V	17 D	17 Me	17 V	17 L	17 J	17 J	17 D	17 Ma	17 V	17 D	17 Me
18 S	18 L	18 J	18 S	18 Ma	18 V	18 V	18 L	18 Me	18 S	18 L	18 J
19 D	19 Ma	19 V	19 D	19 Me	19 S	19 S	19 Ma	19 J	19 D	19 Ma	19 V
20 L	20 Me	20 S	20 L	20 J	20 D	20 D	20 Me	20 V	20 L	20 Me	20 S
21 Ma	21 J	21 D	21 Ma	21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 Ma	21 J	21 D
22 Me	22 V	22 L	22 Me	22 S	22 Ma	22 Ma	22 V	22 D	22 Me	22 V	22 L
23 J	23 S	23 Ma	23 J	23 D	23 Me	23 Me	23 S	23 L	23 J	23 S	23 Ma
24 V	24 D	24 Me	24 V	24 L	24 J	24 J	24 D Pâques	24 Ma	24 V	24 D	24 Me
25 S	25 L	25 J	25 S Noël	25 Ma	25 V	25 V	25 L Lundi de Pâques	25 Me	25 S	25 L	25 J
26 D	26 Ma Nationalité	26 V	26 D St Etienne	26 Me	26 S	26 S	26 Ma	26 J	26 D	26 Ma	26 V
27 L	27 Me	27 S	27 L	27 J	27 D	27 D	27 Me	27 V	27 L	27 Me	27 S
28 Ma	28 J	28 D	28 Ma	28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 Ma	28 J	28 D
29 Me	29 V	29 L	29 Me	29 S		29 Ma	29 V	29 D	29 Me	29 V	29 L
30 J	30 S	30 Ma	30 J	30 D		30 Me	30 S	30 L	30 J	30 S	30 Ma
	31 D		31 V	31 L		31 J		31 Ma		31 D	31 Me

 Weekend et jours fériés  
 Vacances du Lycée Français de Vienne  
 Grandes vacances

TOTAL = 170 JOURS